

**ASSOCIATION  
SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT**

**10 RUE BARBIER  
72000 LE MANS**

**RAPPORTS**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial

**ASSOCIATION  
SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT**

**10 RUE BARBIER  
72000 LE MANS**

**RAPPORT**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**SOFIDEM**

**Commissaire aux comptes**

**Membre de la Compagnie d'Angers**

**Rue J.B. Lamarck**

**CS 52145**

**53021 Laval cedex 9**

Aux membres de l'assemblée générale,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 17 juin 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LAVAL, le 29 juin 2020

Le commissaire aux comptes



SOFIDEM

François LE SPEGAGNE

# BILAN DE L'ASSOCIATION S.N.E. AU 31/12/2019



ACTIF	2019 BRUT	2019 NET	2018 NET	PASSIF	2019	2018
IMMOBILISATIONS	45 959	1 165	1 116	FONDS PROPRES SANS REPRISE	179 276	161 632
				RESULTAT DE L'EXERCICE	22 542	17 644
				SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 914	6 914
				<i>Situation nette</i>	<b>208 732</b>	<b>186 190</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	12 516	12 016	6 040	PROVISIONS POUR RISQUES	8 110	7 050
				FONDS DEDIES		
				DETTES FINANCIERES	45	41
SUBVENTIONS/AUTRES CREANCES	178 996	178 996	102 795	DETTES FOURNISSEURS	7 297	4 564
				DETTES FISCALES ET SOCIALES	33 594	27 343
DISPONIBILITES	157 194	157 194	127 734	DETTES DIVERSES	5 515	6 320
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE	922	922	1 311	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	87 000	7 488
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>395 587</b>	<b>350 293</b>	<b>238 996</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>350 293</b>	<b>238 996</b>

**COMPTE DE RESULTAT DE SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT  
DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

	2019	2018	VARIATIONS
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
SUBVENTION REGION PAYS DE LA LOIRE	45 735	45 735	+0,0%
SUBVENTION DEPARTEMENT DE LA SARTHE	32 270	22 150	+45,7%
SUBVENTION LE MANS METROPOLE	16 245	15 245	+6,6%
SUBVENTION VILLE DU MANS	0	0	N.S.
SUBVENTION CDVA/DREAL/ARS/AGENCE EAU	20 700	18 887	+9,6%
SUBVENTION ADEME	87 786	85 980	+2,1%
SUBVENTIONS DIVERSES	3 500	7 371	-52,5%
ECARTS SUBVENTIONS	-250	0	N.S.
<b><i>Sous-total subventions</i></b>	<b>205 986</b>	<b>195 368</b>	<b>+5,4%</b>
AIDE A L'EMPLOI - SERVICE CIVIQUE	1 607	1 088	+47,7%
VENTE DE MARCHANDISES	1 065	0	N.S.
REMBOURSEMENTS FRAIS	5 687	3 393	+67,6%
COTISATIONS ADHERENTS	1 213	1 327	-8,6%
DONS ADHERENTS/ABANDONS CREANCES	9 745	11 156	-12,6%
ANIMATIONS ET PRESTATIONS DE SERVICE	13 150	12 843	+2,4%
CONTRIBUTIONS EN NATURE	8 660	8 570	+1,1%
AUTRES PRODUITS	18	336	-94,6%
REPRISE PROVISIONS/TRANSFERT CHARGES	396	8 660	-95,4%
<b>I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>247 527</b>	<b>242 741</b>	<b>+2,0%</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	50 458	45 734	-10,3%
CHARGES EXTERNES (CONTRIB. VOLONT.)	8 660	8 570	-1,1%
IMPOTS (FORMATION CONTINUE + IMP. SOC.)	2 119	2 259	+6,2%
SALAIRES ET ASSIMILES	118 039	114 887	-2,7%
CHARGES SOCIALES	38 134	46 680	+18,3%
FORMATION	1 250	270	-363,0%
AUTRES CHARGES	4 998	5 687	+12,1%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	620	741	+16,3%
DOTATION AUX PROVIS. POUR CHARGES	1 060	2 890	+63,3%
<b>II - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>225 338</b>	<b>227 718</b>	<b>+1,0%</b>
<b>III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>22 190</b>	<b>15 023</b>	<b>-47,7%</b>
PRODUITS FINANCIERS	352	447	-21,3%
CHARGES FINANCIERES	0	1	N.S.
<b>IV - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>352</b>	<b>446</b>	<b>-21,1%</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	2 235	N.S.
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	60	N.S.
<b>V - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>2 175</b>	<b>N.S.</b>
<b>VI - RESULTAT DE L'EXERCICE (III+IV+V)</b>	<b>22 542</b>	<b>17 644</b>	





# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (soit au prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition, ou au coût de production).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels et divers immatériels	de 1 à 3 ans
- Matériel et outillage	5 ans
- Matériel pédagogique	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	de 1 à 4 ans
- Mobilier de bureau	de 5 à 7 ans

## LIENS AVEC FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT est une association fédérant différentes associations, telle SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT, poursuivant des objectifs communs en matière de protection de l'environnement, de développement durable et d'économie d'énergie.

SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT adhère à l'instance régionale de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, dans les Pays de la Loire

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT a décentralisé son service juridique au Mans dans les locaux de SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT.

En contrepartie, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT participe à différents frais communs (location immobilière, entretien des locaux, téléphone, assurances, copieur, documentation) qui lui sont facturés annuellement par SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT.

En 2019, le montant facturé s'élève à 3 711,12 €.



## **COMPTABILISATION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Les produits constatés d'avance ont été comptabilisés conformément au nouveau plan comptable des associations, article 142-8, appliqué par avance sur ce point. « Les produits d'exploitation sont comptabilisés en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative. »

La subvention ADEME relative à l'année 2020, notifiée le 9 octobre 2019, a été comptabilisée en produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice 2019, pour un montant de 87 000 €.

## **COMPTABILISATION DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

Les indemnités de fin de carrière ont été comptabilisées sous la forme d'une provision.

A la fin de cet exercice, cette provision s'élève à un montant de 6 010 €.

## **REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE DES CADRES DIRIGEANTS**

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 fait obligation de mentionner les rémunérations perçues par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature.

Au cas particulier de l'association SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT, il est rappelé que les administrateurs bénévoles ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

## **CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES**

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement français a édicté des dispositions relatives à l'épidémie de Covid-19 en cours en Europe. La volonté première de la direction de notre association est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne nous permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette situation sur la marche de nos activités.



# ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Association SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT - 2019

	Valeur brute des immobilis. au début de l'exercice	Augmentations	
		Rééval. en cours d'exercice	Acquis., création, virt poste à poste
Frais d'établissement, Rech. et dév.			
Autres immobilisations incorporelles	5 290		
Terrains			
Construction sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations, agencements des constructions			
Installations techn., Matériel et outillages	3 447		
Autres installations, aménag. et agencement			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	36 261	668	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	39 708	668	0
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	100		
Autres titres immobilisés	92		
Prêts et autres immobilisations financières	100		
<b>TOTAL</b>	192	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	45 190	668	0

	Diminution		Valeur brute immo. en fin d'exercice	Réév. légale val. origine fin exercice
	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise hors service		
Frais d'établissement, Rech. et dévelop.				
Autres immobilisations incorporelles			5 290	
Terrains				
Construction sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, agencements des constructions				
Installations techn., Matériel et outillages			3 447	
Autres installations, aménag. et agencement				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			36 930	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			40 377	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			100	
Autres titres immobilisés			92	
Prêts et autres immobilisations financières			100	
<b>TOTAL</b>			292	
<b>TOTAL GENERAL</b>			45 959	



# ETAT DES AMORTISSEMENTS

Association SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT - 2019

	Situation et mouvements de l'exercice			
	Valeurs en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Éléments sortis et reprises	Valeurs en fin d'exercice
Frais d'établissement, Rech. et développ.				
Autres immobilisations incorporelles	5 290			5 290
Terrains				
Construction sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, agencements des constructions				
Installations techn., Matériel et outillages	3 447			3 447
Autres installations, aménag. et agencement				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	35 437	619		36 056
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>38 885</b>	<b>619</b>	<b>0</b>	<b>39 503</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 174</b>	<b>619</b>	<b>0</b>	<b>44 793</b>

	Ventilation des dotations de l'exercice			Mouvements des provisions pour amort. dérogatoires	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, Rech. et développ.					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Construction sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations, agencements des constructions					
Installations techn., Matériel et outillages					
Autres installations, aménag. et agencement					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	619				
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>	<b>619</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>619</b>				

Mouvements affectant les charges à répartir	Montant net début	Augment.	Dotations aux amort.	Montant net fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				



# ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Association SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT - 2019

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	500	500	
Autres créances clients	12 016	12 016	
Créances représentatives titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
Impôts/bénéfices			
T.V.A.			
Autres impôts			
Divers	178 996	178 996	
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	922	922	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>192 434</b>	<b>192 434</b>	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts/obligations convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 297	7 297		
Personnel et comptes rattachés	12 853	12 853		
Sécurité sociale et autres organismes soc.	18 095	18 095		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts/bénéfices	27	27		
T.V.A.				
Autres dettes				
Autres impôts	2 619	2 619		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	450	450		
Autres dettes	5 565	5 565		
Dettes représentatives de titres prêtés				
Produits constatés d'avance	87 000	87 000		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 906</b>	<b>133 906</b>		
Emprunts souscrits dans l'exercice				
Emprunts remboursés dans l'exercice				
Montant emprunts, dettes / associés				

